



Signataire : Darius Azarpey

Date de dépôt : 3 octobre 2024

Question écrite

Organisation et financement de la manifestation « Genève Genève »

En 2023, la Ville de Genève a lancé un appel à projets pour l'organisation d'une grande manifestation estivale prévue en 2024, à savoir la fête « Genève Genève ». A la lecture du cahier des charges, il apparaît que l'apport public serait limité aux services mentionnés dans l'article 1, et qu'aucun autre financement direct ne serait alloué par la Ville. Cela a conduit à une faible participation de la part des professionnels privés, qui estiment que les autorités n'ont pas respecté le cahier des charges initial.

Par ailleurs, il a été mentionné que l'Etat de Genève ainsi que divers partenaires subventionnés comme Genève Tourisme ou la FASE ont contribué à cet événement, non seulement par des apports financiers, mais aussi par des services en nature (heures de travail des fonctionnaires, infrastructures, etc.). De plus, des inquiétudes ont été soulevées quant au bilan carbone de certaines infrastructures, notamment les structures d'échafaudage venues du Portugal.

A cet égard, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quel a été l'apport financier exact de l'Etat de Genève pour la fête « Genève Genève », aussi bien en termes financiers que de services rendus en nature (heures de travail des fonctionnaires, infrastructures, etc.) ?***
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il détailler les montants de sponsoring en espèces et en nature fournis par des partenaires paraétatiques, tels que***

Genève Tourisme ou la FASE, qui reçoivent des subventions publiques ?

- 3. Quelle a été la contribution totale de l'Etat au grand spectacle lacustre, notamment en termes de répartition des paiements entre la Ville, l'Etat et les partenaires comme Genève Tourisme ?*
- 4. Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé une évaluation environnementale, notamment sur le bilan carbone des infrastructures utilisées, en particulier les structures d'échafaudage venues du Portugal ?*
- 5. Les conditions d'hygiène étaient-elles respectées par les restaurateurs sous les infrastructures étroites en échafaudages, et comment le SCAV a-t-il géré ces contrôles ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses éclaircissements sur cette question.